

WE ARE YOUR DOL



SALAIRE MINIMUM POUR LES EMPLOYÉS QUI TOUCHENT DES POURBOIRES

Du 30 juin 2020 au 30 décembre 2020

Vous trouverez ci-dessous les taux horaires minimums que les employeurs doivent payer aux employés qui touchent des pourboires, valables du 30 juin 2020 au 30 décembre 2020.

SECTEUR DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION

	New York City	Long Island et Comté de Westchester	Le reste de l'État de New York
Employés de service	Salaire en espèces de 12,50 \$ Montant du pourboire 2,50 \$	Salaire en espèces de 10,85 \$ Montant du pourboire 2,15 \$	Salaire en espèces de 9,85 \$ Montant du pourboire 1,95 \$
Employés des services alimentaires	Salaire en espèces de 10,00 \$ Montant du pourboire 5,00 \$	Salaire en espèces de 8,65 \$ Montant du pourboire 4,35 \$	Salaire en espèces de 7,85 \$ Montant du pourboire 3,95 \$

POUR LES INDUSTRIES COUVERTES PAR L'ORDONNANCE SUR LES SALAIRES DIVERS (MISCELLANEOUS WAGE ORDER) - AU 30/06/2020

New York City	Long Island et Comté de Westchester	Le reste de l'État de New York
Salaire en espèces de 13,15 \$ Lorsque les pourboires sont d'au moins 1,85 \$ par heure	Salaire en espèces de 11,40 \$ Lorsque les pourboires sont d'au moins 1,60 \$ par heure	Salaire en espèces de 10,35 \$ Lorsque les pourboires sont d'au moins 1,45 \$ par heure
Salaire en espèces de 13,85 \$ Lorsque les pourboires sont d'au moins 1,15 \$ par heure, mais moins de 1,85 \$ par heure	Salaire en espèces de 12,00 \$ Lorsque les pourboires sont d'au moins 1,00 \$ par heure, mais moins de 1,60 \$ par heure	Salaire en espèces de 10,90 \$ Lorsque les pourboires sont d'au moins 0,90 \$ par heure, mais moins de 1,45 \$ par heure

*Pour plus d'informations sur les normes en matière de salaire minimum dans ces secteurs et dans d'autres : <https://www.labor.ny.gov/workerprotection/laborstandards/workprot/minwage.shtm>

COMBINER LES SALAIRES EN ESPÈCES ET LES MONTANTS DES POURBOIRES POUR SATISFAIRE AU SALAIRE MINIMUM

La législation de l'État de New York permet aux employeurs de tous les secteurs, autres que celui de la construction, de satisfaire au salaire minimum en combinant un « salaire en espèces » payé par l'employeur avec un montant ou une allocation pour les pourboires que l'employé reçoit des clients. Par exemple, le salaire minimum pour les employés des services alimentaires à New York est de 15 dollars l'heure. Leurs employeurs peuvent satisfaire au salaire minimum en combinant un salaire en espèces d'au moins 10,00 \$ et une allocation pour pourboires ne dépassant pas 5,00 \$ par heure.

LIMITATIONS DES CRÉDITS DE POURBOIRES DANS LE SECTEUR DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION

Les employeurs du secteur de l'hôtellerie et de la restauration ne peuvent pas considérer les montants des pourboires pour :

- Les jours où les employés qui touchent des pourboires passent plus de deux heures, ou vingt pour cent d'une journée de travail, à effectuer un travail sans toucher de pourboire
- Les semaines pendant lesquelles les employés de service reçoivent des pourboires d'un montant horaire moyen inférieur à ce qui suit :

MOYENNE DES POURBOIRES PAR HEURE

	New York City	Long Island et Comté de Westchester	Le reste de l'État de New York
Dans les hôtels de villégiature	8,40 \$	7,30 \$	6,60 \$
Dans les restaurants et les hôtels ouverts toute l'année	3,25 \$	2,80 \$	2,55 \$

LIMITATIONS DES CRÉDITS DE POURBOIRES DANS LES AUTRES SECTEURS

Il n'y a pas de pourboire dans le secteur de la construction. Pour tous les autres secteurs (autres que l'hôtellerie, la restauration et les services de construction), le montant du pourboire varie en fonction du lieu et de la taille de l'entreprise. Veuillez consulter le tableau de « Tous les autres secteurs sauf les services de la construction ».

Le montant du pourboire n'est pas disponible lorsque la moyenne hebdomadaire des pourboires est inférieure au montant minimum spécifié pour le lieu et la taille de l'entreprise.

Veillez noter : Le 30 juin 2020, les allocations de pourboires des employés relevant de l'ordonnance sur les salaires des industries diverses (Miscellaneous Industries Wage Order), hors hôtellerie, doivent être réduites de 50 %. À partir du 31 décembre 2020, les pourboires ne seront plus autorisés dans les industries diverses (tous les autres secteurs à l'exception de l'hôtellerie, les employés agricoles et les services de la construction). Les employeurs ne sont pas autorisés à garder ou à conserver une partie du pourboire reçu par un employé.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Pour les employés qui touchent des pourboires, les employeurs doivent payer les heures supplémentaires effectuées à un taux égal à la moitié du salaire minimum, moins le crédit de pourboire applicable.

POUR EN SAVOIR PLUS

Si vous avez besoin d'une aide supplémentaire ou si vous souhaitez déposer une plainte, veuillez appeler le **1-888-4NYS DOL (1-888-469-7365)** ou consultez le site www.labor.ny.gov/minimumwage.